



SÉANCE DU VENDREDI 27 MARS 2015

Les membres du Comité Syndical se sont réunis au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : Mmes ROBBE, PIQUOIS, M. CHOMET, Mmes AMABLE, BOUNIOUX, AUBRY, M.M. CHAUVET, YWANNE, représentant les communes de Balloy, Bazoches-les-Bray, Châtenay-sur-Seine, Egligny, Gravon, Montigny-Lencoup, La Tombe, Villeneuve-les-Bordes, M.M. SIMARD, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, CORBIN, NICOLLE, DELALANDRE, POUSSEL, CLERC, VARY, Mme MASSON, M. FONTAINE, Mme HONDERLIK, M.M. CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, Mme ROUSSELET représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme LEYRAT représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Mme GRIERE, M.M. CHIANESE, SIMONET représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M.M. MUNOZ, GOLDSTEIN, Mmes CHARET, SAGOT, M.M. CHOLLET, ALLAIN représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais ».

Représentés : M. LAKAYE représenté par Mme AUBRY, M. BERGAMASCHI représenté par M. SIMARD, M. LENARDUZZI représenté par M. CADARIO.

Absents : M. BOITEUX (Coutençon), Mme VILLIERS (Gurcy-le-Châtel), M.M. DA SILVA, BUZZI, OLLAR (Communauté de Communes « Des Deux Fleuves »), M. RICHETIN (Communauté de Communes « Moret Seine et Loing »), M. MARTIN (Communauté de Communes « Brie Nangissienne »), M. GELE, Mme PORTIE (Communauté de Communes « Bocage Gâtinais »).

Absents excusés : Mme FONTENAILLE, Mme KLEIN, Mme AQUILON, M. LEDOUX.

L'ordre du jour était le suivant :

Approbation des Procès-Verbaux des 02 février et 13 février 2015

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2015

Le projet de Budget Primitif 2015 est équilibré en recettes et en dépenses et se présente de la façon suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	7.771.556,00 €	7.771.556,00 €
	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	542.274,00 €	542.274,00 €

Les membres du Conseil Syndical approuvent à l'unanimité le "BUDGET PRIMITIF 2015".



Autorisation donnée au Président à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la création d'une recyclerie-ressourcerie, agrandissement de la déchetterie de Voulx, et mise en conformité réglementaire des déchetteries existantes de Montereau et Voulx, avec le cabinet MARC MERLIN

Les membres du Conseil Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à passer un avenant n°1 avec le Cabinet Marc MERLIN – 6 rue Grôlée – 69289 LYON CEDEX 02, permettant d'intégrer au marché les modifications, et à signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents s'y référant.

Autorisation donnée au Président à signer l'avenant n°3 au marché de collecte des ordures ménagères, des encombrants, des collectes sélectives, pour la collecte des Points d'Apport Volontaire semi-enterrés avec la Société AUBINE

Les membres du Conseil Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à passer un avenant n°3 avec le Groupement GENERIS-AUBINE – 26 avenue des Champs Pierreux – 92022 NANTERRE CEDEX, permettant d'intégrer au marché les modifications, et à signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents s'y référant.

Autorisation donnée au Président à signer la convention de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets – année 2015

Les membres du Conseil Syndical approuvent à l'unanimité, la convention de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets et autorisent Monsieur le Président à signer cette même convention au titre du SIRMOTOM, ainsi que tout document s'y référant.

Autorisation donnée au Président à signer la convention de collaboration entre le Sytradem et le Sirmotom

Les membres du Conseil Syndical approuvent à l'unanimité la convention de collaboration entre le SYTRADEM et le SIRMOTOM et autorisent Monsieur le Président à signer cette même convention et tout document s'y référant.

Point ajouté sur table :

- **Autorisation donnée au Président à signer l'avenant n°2 au marché d'exploitation des déchetteries de Montereau et Voulx, avec la Société COVED**

Les membres du Conseil Syndical autorisent à l'unanimité, Monsieur le Président à passer un avenant n°2 avec la Société COVED - Direction d'Exploitation Bourgogne Champagne Ardenne - 3 rue des Prés de Lyon – 10600 Chapelle Saint Luc, permettant d'intégrer au marché les modifications, sans incidences financières, et à signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents s'y référant.



Information : signature de convention et contrat

- Avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour lancer une étude de faisabilité pour la mise en place de la tarification incitative, avec le groupement ABBD – CITEXIA – LANDOT&ASSOCIES
- Convention avec l'association Terre Avenir dans le cadre du forum « Agriculture et alimentation »
- Contrat de prestation de conseil « Assistance et accompagnement dans les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi comptable » avec le cabinet Nestranny Conseil.

Les membres du Conseil Syndical prennent acte à l'unanimité, de la signature de l'avenant, de la convention et du contrat ci-dessus.

Affaires et questions diverses

- Evolution réglementaire concernant l'accueil de l'amiante en déchetterie

La réglementation actuelle fixe un seuil légal d'empoussièrement pour l'accueil de déchets amiantés en déchetterie. Or, ces taux seront divisés par 10 à partir du 1^{er} juillet 2015, ce qui entrainera la mise en place obligatoire d'un certain nombre de protocoles, et de matériels nouveaux.

En conséquence, à partir du 1er Avril 2015, suite aux évolutions de la réglementation sur l'acceptation de l'amiante lié, la déchetterie de Montereau ne prendra plus ce déchet qui sera classé déchet interdit.

Les membres du Conseil Syndical prennent acte à l'unanimité de cette information.

-----oooOOooo-----